



Nexreg Compliance Inc.
1673 Richmond Street - Suite 501
London, ON - N6G 2N3 - CANADA
Ph: (519) 488-5126
F: (519) 488-5217

Arbeitsmuster von Nexreg Compliance Inc. Sind Beispiele für Dienstleistungen, welche angeboten werden. Nexreg versteht, dass Ihre Produkte einzigartig sind. Unseres Software zur MSDS urheberrechtlichen Überprüfung ist sehr flexibel und kann daher Ihren Bedarf an einer MSDS - Vorbereitung decken. Die Elemente von dem angefügten Muster können editiert werden, um Ihre Präferenzen widerzuspiegeln, inklusive der Gestaltung von Schablonen, der Sprache, Information und mehr.

Warum sollte man die Überprüfung zur gesetzlichen Übereinstimmung von Chemikalien outsourcen?

Nexreg Compliance Inc. ist ein führendes Unternehmen bei der Bereitstellung von gesetzlicher Übereinstimmung der Regulierungen von chemischen Produkten und unterhält ein hingebungsvolles Team, welches die Veränderungen in staatlichen Richtlinien verfolgt; Eine Empagio Studie über die Geschäftsführung von Unternehmen stellte drei wesentlichen Gründe, warum die Unternehmen das Outsourcing durchführen. Nexreg bietet alle drei:

1. **ERHÖHTE LEISTUNGSFÄHIGKEIT** - Bei einer Auftragserteilung an das Nexreg Team kann Ihr Unternehmen diesen für mehr missionskritische Aufgabenstellung einsetzen.
2. **ZEITERSPRANISS** - Nexregs Team zur Prüfung von gesetzlicher Übereinstimmung kann bedeutend die Bearbeitungszeiten reduzieren. Dadurch können Ihre Produkte den Markt schneller erreichen.
3. **KOSTENERSPRANISS** - Das Nexreg Team kann Ihrem Unternehmen an 50-65% für eine Regulierung aufzubringende Kosten ersparen.

Nexreg bietet eine Anzahl von Regulierungsdienstleistungen zu gesetzlichen Übereinstimmung von Produkten, wie z. B. :

- MSDS Urheberrechtliche Überprüfung für eine breite Palette von Zuständigkeitsbereichen
- Übereinstimmung von Produktmarken gemäß der gesetzlichen Anforderung für die Verbraucher-, Kosmetikprodukt- und Industriemärkte
- Beratung über Regulierungen
- Staatliche Einreichungen und Kontrollen von Produktbeschreibungen
- Technische Übersetzungen

Bitte wenden Sie sich an uns, um mehr Informationen über diese Dienstleistungen, Preise und Antworten auf alle Fragen zu erhalten.

Internetseite: <http://www.nexreg.com>
Email: info@nexreg.com
Telefonnummer: Nexreg US: +1 206 418 6663 (Seattle, WA)
Nexreg Kanada: +1 519 488 5126 (London, ON)
Nexreg VK: +44 20 7993 5893 (London, VK)



FICHE SIGNALÉTIQUE

Super-Lube

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom de le produit : Super-Lube
Numéro de produit : 90651
Usage du produit : Lubrifiant.
Fabricant/fournisseur : USA Lubricants, Inc.
1100 Industrial Avenue
Vernon Hills, Illinois 60061
USA
Numéro de telephone : 800-857-4544
Numéro de téléphone d'urgence : 800-424-9300 CHEMTREC
Date de la preparation : Octobre 1, 2005

Section 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

DESCRIPTION GÉNÉRAL DES RISQUES

AVERTISSEMENT :

PEUT IRRITER LES YEUX. PEUT IRRITER LA PEAU.

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour plus d'information.

Voies d'exposition : Contact avec la peau, l'absorption par la peau, le contact oculaire, l'inhalation et l'ingestion.

Yeux : Peut irriter les yeux.

Peau : Peut irriter la peau.

Ingestion : Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Inhalation : L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges). L'aspiration du produit dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique.

Effets chroniques : L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.

Signes et symptômes : Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau.

Conditions médicales aggravées par exposition : Certaines conditions préexistantes peuvent rendre les travailleurs particulièrement sensibles aux effets de ce produit chimique : asthme, allergies, diminution de la fonction pulmonaire.

Organes cibles : Pas disponible.

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Effets potentiels sur l'environnement : On ne pense pas que ce produit produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques. Voir la section 12 pour plus d'information.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Super-Lube

Section 3 : COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGÉDIENTS

Ingrédient(s)	# CAS	Pd. %
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	60 - 100

Section 4 : PREMIERS SOINS

- Contact avec les yeux :** Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
- Contact avec la peau :** Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation persiste, obtenir de l'attention médicale.
- Inhalation :** En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.
- Ingestion :** En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. NE PAS provoquer le vomissement. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Avis aux médecins : Les symptômes peuvent être différés.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU

Inflammabilité : Ininflammable d'après les critères du OSHA.

Produits extincteurs :

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées : Pas disponible.

Produits de combustion : Oxydes de carbone.

Données sur l'explosibilité :

Sensibilité aux chocs : Pas disponible.

Sensibilité aux décharges électro-statiques : Pas disponible.

Protection pour les pompiers : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

Section 6 : PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT

Précautions individuelles : Utiliser la protection personnelle recommandée dans la section 8. Isoler la zone. Maintenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable.

Précautions environnementales : Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits.

Méthodes de contention : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est



FICHE SIGNALÉTIQUE

Super-Lube

possible sans danger. Utiliser du sable, de la perlite ou de la vermiculite pour absorber de grandes quantités déversées de ce matériau.

Méthodes de nettoyage : Balayer ou ramasser le matériau et le mettre dans un récipient approprié pour la mise au rebut.

Autre information : Pas disponible.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manipulation :

Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas avaler. Ne pas respirer les vapeurs. N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un contenant fermé à l'abri des matières incompatibles. Entreposer dans un lieu sec, frais et bien aéré. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Section 8 : MAÎTRISE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition

Ingrédient(s)	Limites d'exposition	
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités	5 mg/m ³ (brume)	5 mg/m ³ (brume)

Mesures d'ingénierie : Fournir un système d'aération aspirant local adéquat pour maintenir l'exposition du travailleur au-dessous des limites d'exposition.

Protection individuelle :

Protection pour les yeux et le visage : Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations sur l'hygiène générale :

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Section 9 : CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Apparence :	Transparente.
Couleur :	Incolore.
Odeur :	Odeur de pétrole.
Seuil de l'odeur :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH:	Sans objet.
Viscosité :	Pas disponible.
Point de congélation :	Pas disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Super-Lube

Point d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'éclair :	> 300 °F (> 149 °C)
Taux d'évaporation :	Négligeable.
Seuil minimal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Seuil maximal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Négligeable.
Densité de vapeur :	>1 (Air = 1)
Poids spécifique :	0.848
Solubilité dans l'eau :	Négligeable.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	Pas disponible.
COV, Pd. % :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions de réactivité : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Matières incompatibles : Acides. Oxydants.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone.

Possibilité de réactions dangereuses : N'aura pas lieu.

Section 11 : PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

Analyse des ingrédients

Ingrédient(s)	DL50 (orale)	CL50
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	Pas disponible.	Pas disponible.

Yeux : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau.

Ingestion : N'est pas une voie d'exposition habituelle. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires. L'aspiration du produit dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

Organes cibles : Pas disponible.

Effets chroniques : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.

Cancérogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Super-Lube

Ingrédient(s)

Produits chimiques listés comme étant cancérigènes ou potentiellement cancérigènes. *
Non listé.

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités

* Voir la section 15 pour plus d'information.

Mutagénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.

Effets sur la reproduction : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.

Effets développementaux :

Tératogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.

Embriotoxicité : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.

Sensibilisation des voies respiratoires : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.

Sensibilisation de peau : N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA.

Matières toxicologiquement synergiques : Pas disponible.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques : On ne pense pas que ce produit produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques.

Persistence et dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation / accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Section 13 : ÉLIMINATION DES RÉSIDUS

Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Section 14 : INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

Appellation réglementaire en vertu du DOT

ORM-D

Section 15 : DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

Fédéraux

États-Unis : Fiche signalétique préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (Norme CFR29 1910.1200).

SARA Title III

Ingrédient(s)	Section 302 (EHS) TPQ (lbs.)	Section 304 EHS RQ (lbs.)	CERCLA RQ (lbs.)	Section 313
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	-	-	-	Non.

Régulations des états

Proposition 65 de la Californie :

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Super-Lube

Inventaires du monde

Ingrédient(s)	USA TSCA
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Oui.

NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 1

Inflammabilité - 1

Réactivité - 0

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

OSHA (O) Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle.

ACGIH (G) Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.

A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme

A2 - Présumé carcinogène à l'homme

A3 - Carcinogène animal

A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme

A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.

IARC (I) Centre International de Recherche sur le Cancer.

1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme

2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.

2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.

3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.

4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.

NTP (N) Programme de toxicologie national.

1 - Connu être carcinogène.

2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

Section 16 : RENSEIGNEMENTS DIVERS

Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il ne peut pas être valide pour ce matériel si elle est employée en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

Numéro de version : 1

Préparé par : **Nexreg Compliance Inc.**

Phone: (519) 488-5126

Web: www.nexreg.ca